



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Après plusieurs années de hausse, le nombre de nouveaux cas de lèpre s'est stabilisé depuis 2014



Le service de dermatologie du Centre Hospitalier de Cayenne a nettement augmenté le rythme de ses missions en communes, l'an dernier. Cela ne s'est pas traduit par une hausse du nombre de diagnostics de lèpre, ceux-ci fluctuant entre 3 et 14 par an au cours des sept dernières années. Si elle touche principalement la communauté des orpailleurs brésiliens, un cas a été détecté en 2020 chez une habitante d'Antecume Pata, alors que la population amérindienne de Guyane est généralement considérée comme immunisée contre certaines mycobactéries. Des dépistages et des prophylaxies sont systématiquement proposés aux proches des patients. Ils n'ont révélé aucune nouvelle contamination

Les consultations délocalisées de dermatologie du Centre Hospitalier de Cayenne ont fortement augmenté, l'an dernier. Jusque-là, ses équipes se rendaient une fois par mois à



Saint-Laurent du Maroni et une fois tous les trois mois à Maripasoula et Saint-Georges. En 2020, l'épidémie de Covid-19 a fait encore ralentir ce rythme. « Nous avons dû annulé beaucoup de consultations et beaucoup de patients que l'on connaissait ont disparu », se souvient le Dr Romain Blaizot.

L'an dernier, en dépit de la poursuite de l'épidémie, les consultations délocalisées de dermatologie ont connu un rythme inédit : outre les trois communes initiales, les soignants en proposent désormais à Javouhey et Awala-Yalimapo, Grand-Santi, Taluen, Camopi et Trois-Sauts, ainsi que Ouanary et Trois Palétuviers, en aval de Saint-Georges.

Ils se rendent dans ses communes entre une fois tous les mois et deux fois par an, et y restent pendant deux à sept jours à chaque fois. Ces missions lèpre (ou maladie de Hansen) permettent de proposer aussi des consultations de dermatologie générale. L'an dernier, se sont donc tenues 224 consultations pour maladie de Hansen, 489 consultations de dermatologie en communes. Elles ont donné lieu à 10 biopsies cutanées et 140 administrations supervisées de traitement curatif anti-hansénien.

« Notre programme de recherche sur la gale, Guyagale, a permis que je fasse davantage de missions. Ce nouveau rythme est aussi rendu possible par l'augmentation des effectifs du service de dermatologie, témoigne le Dr Blaizot. Il permet d'offrir des soins de spécialité à un bassin de population beaucoup plus étendu. Par exemple, les consultations sur Javouhey et Awala-Yalimapo permettent également de recevoir des patients originaires de Mana, ainsi que certains patients urgents de Saint-Laurent du Maroni ne pouvant pas attendre de rendez-vous sur place. »

Des dépistages et de la prophylaxie pour les personnes vivant sous le même toit

Le service de dermatologie du CHC effectue une surveillance épidémiologique de la lèpre sur tout le territoire. Après une baisse des nouveaux diagnostics au début des années 2000, une augmentation a été observée entre 2007 et 2014. « La maladie de Hansen franchissait alors à nouveau le seuil de prévalence annuelle d'un cas pour 10 000 habitants, retenu par l'OMS pour définir un problème de santé publique significatif », souligne le Dr Blaizot. Au cours des sept dernières années, le nombre de cas est resté stable mais sous le seuil de 1 cas pour 10 000. Si cette hausse était directement liée à l'intensité de l'orpaillage illégal, il est difficile de déterminer si le lieu de contamination est la Guyane ou le Brésil. « La persistance de cas de lèpre multibacillaire ainsi que la présence de cas pédiatriques étaient des arguments en faveur d'une circulation bacillaire active sur le territoire », note le médecin.



L'an dernier, quatre nouveaux cas ont été diagnostiqués et mis sous traitement. Vingt-deux patients sont suivis dans la file active. La prévalence annuelle était de 0,78 cas pour 10 000 habitants. Avant cela, l'année 2020 a été marquée par le diagnostic de la lèpre chez une habitante d'Antecume Pata, aujourd'hui guérie, semble-t-il. « Ces cas sont extrêmement rares chez les Amérindiens, rappelle le Dr Blaizot, alors qu'ils ont des conditions de vie proches de celles des Bushinenge. La maladie de Hansen

était jusqu'alors considérée comme absente chez les Amérindiens de Guyane, ce qui était attribué à une probable immunité héréditaire contre certaines mycobactéries. Il est impossible de savoir où elle s'est contaminée. » Comme pour les autres patients, toutes les personnes vivant sous le même toit ont été considérées comme cas contacts. Tous ont reçu une prophylaxie. Aucun cas subséquent n'a été rapporté autour d'elle sur le Haut-Maroni, et « aucun autre dans les communautés amérindiennes, que ce soit sur le littoral ou sur l'Oyapock ».

Dans les faits, diagnostiquer un cas subséquent à un premier cas demeure très rare en Guyane. Au cours des sept dernières années, cela est survenu « une fois ou deux », selon le Dr Blaizot. Cette année, le service de dermatologie prévoit de maintenir ses missions délocalisées au même rythme.



Une étude pour mieux comprendre la transmission de la lèpre de l'animal à l'homme en Guyane



Ces dernières années, vous avez peut-être remarqué des affiches demandant de signaler les tatous morts que vous rencontrez. Au bout du téléphone répondait le Dr Roxane Schaub (CIC 1424 Inserm, département de recherche, innovation, santé publique, CHC). Elle mène l'étude EPI-LEPR, dont l'objectif est de mieux comprendre la transmission zoonotique (de l'animal à l'homme) de la lèpre en Guyane. En fonction des résultats, cela permettra de mener des opérations de prévention et de dépistage auprès des personnes particulièrement exposées.

Jusqu'en 2011, le caractère zoonotique de la lèpre était peu voire pas du tout évoqué. Cette année-là, une équipe a démontré la transmission de l'animal à l'homme aux Etats-Unis, plus précisément du tatou à l'homme. Déterminer l'origine de la contamination est particulièrement difficile avec la lèpre, la période d'incubation se situant en général entre deux et vingt ans. La bactérie se révèle aussi ardue à étudier, puisqu'on n'arrive pas à la cultiver in vitro.

Tous les patients diagnostiqués depuis 2006 sollicités

On estime qu'environ 95 % de la population est naturellement immunisée contre la lèpre, « et d'autant plus si elle est vaccinée contre la tuberculose », précise le Dr Schaub. Soixante-cinq nouveaux cas ont toutefois été détectés entre 2015 et 2021 en Guyane. « L'idée était donc d'essayer de mieux comprendre l'épidémiologie et le risque zoonotique », explique-t-elle.

L'étude comporte un volet humain. Les chercheurs ont essayé de contacter tous les patients diagnostiqués en Guyane depuis 2006. Il leur est d'abord demandé – c'est une obligation légale – s'ils acceptent que des travaux soient menés sur leurs biopsies. S'agissant de la lèpre, elles doivent être conservées pendant trente ans. Le but est d'extraire l'ADN de la bactérie. « On espère ainsi montrer d'où viennent les souches que l'on retrouve chez l'humain : Avons-nous une souche guyanaise ? Est-ce qu'elles viennent du Brésil ? Peut-être trouvera-t-on des souches asiatiques. La finalité est de faire le lien au niveau moléculaire avec les souches retrouvées chez l'animal. C'est le meilleur moyen de progresser dans l'évaluation du risque zoonotique. »

Il est également transmis à ces personnes un questionnaire d'exposition. « Cela nous permet d'explorer leurs facteurs de risque, leurs conditions de vie, où ils ont habité, détaille le Dr Schaub. On sait que la pauvreté est un facteur de risque de lèpre. Par ailleurs, plus de 90 % des 27 000 à 29 000 cas annuels de lèpre diagnostiqués dans les Amériques le sont au Brésil, où il existe des foyers importants. On les interroge sur leurs contacts avec les animaux sauvages : la chasse, le dépeçage, la préparation de la viande. On leur pose aussi des questions sur leurs consommations, leurs animaux de compagnie, des cas de griffure ou de morsure par des animaux sauvages, sans distinguer spécialement le tatou. » Enfin, des questions portent sur le travail de la terre, dans laquelle on retrouve aussi le bacille. « La transmission indirecte de l'animal à l'homme par le biais de terre infectée est une hypothèse. » C'est pourquoi des prélèvements sont réalisés dans des terriers de tatous, et sur le site de l'ancienne léproserie de l'Acarouany (Mana), où il est possible que le bacille ait survécu.



Enfin, l'étude EPI-LEPR compte un volet animal. C'est la raison pour laquelle le Dr Schaub a collecté des tatous morts pendant six ans. « Nous avons récupéré 170 spécimens de trois des quatre espèces présentes en Guyane, et de tout le territoire », liste-t-elle. L'analyse des échantillons a révélé qu'entre 10 % et un tiers des tatous sont infectés par la lèpre en Guyane, partout sur le territoire. On ne sait pas quelle nature ni quel degré d'exposition est nécessaire pour qu'une transmission soit possible. La transmission par la consommation semble écartée, la cuisson longue détruisant les bactéries. Enfin, il ne faut pas oublier qu'on estime que 95 % de la population est naturellement immunisée.

Tous ces travaux doivent permettre de mieux décrire comment la lèpre peut se transmettre de l'animal à l'homme. Et en fonction des résultats, mener des opérations de prévention et de dépistage auprès de ceux qui seraient les plus exposés.

Étude financée par les fonds européens pour le développement régional (Feder), n° SYNERGIE GY0012083, et le projet MicroBiome accordé par le laboratoire d'excellence CEBA « Investissement d'avenir », géré par l'Agence nationale de la recherche, (Ref. ANR-10-Labex-25-01).

Point epidemio hebdomadaire



Légère augmentation de la circulation virale

« L'évolution des indicateurs épidémiologiques en lien avec le Covid-19 indiquent une légère augmentation de la circulation virale la semaine dernière, constate Santé publique France, dans son point épidémiologique publié hier. Le taux d'incidence est en légère hausse, égal à 95 cas pour 100 000 habitants, et le taux de positivité augmente de 3,7 points » à 6,7 %. Ces derniers jours, il a franchi plusieurs fois la barre des 10 %. « Le taux de dépistage chute de 22 %. Le R effectif est de 1,35 et significatif. Les indicateurs de prise en charge hospitalière sont faibles et stables depuis trois semaines. La semaine dernière, aucun décès n'a été rapporté. »

Infos chiffres



Vaccinations

- ◆ 777 vaccinations en 7 jours, du 10 au 16 mars 2022
- ◆ 40,8 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans les centres de vaccination de [Cayenne](#), [Kourou](#) ou [Saint-Laurent du Maroni](#) ou prendre rendez-vous en pharmacie ou chez un médecin de ville : sante.fr



- ◆ **78 326** cas cumulés (+ **395** en 1 semaine) le 17 mars 2022
- ◆ **17** patients (=) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **3** patients (-1) en réanimation
- ◆ **394** décès (=) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ **160 248** cas cumulés (+**50** en 1 semaine) et **2 119** décès (+**3**) dans l'Amapá au 17 mars 2022
- ◆ **7 272** cas positifs (=), **53** décès (=) à Oiapoque



- ◆ **78 860** cas cumulés (+ **206** en 1 semaine) au 17 mars 2022
- ◆ **3** (- **6**) patients hospitalisés
- ◆ **0** (- **1**) patients en soins intensifs
- ◆ **1 322** (+**3**) décès

EN BREF

◆ La Lettre pro et vous : racontez-nous !



Le 25 mars, dans une semaine, marquera le deuxième anniversaire de la Lettre pro. Qui l'eut cru ? Vous êtes plusieurs milliers à lui être fidèles que ce soit parce que vous recevez le mail de l'Agence régionale de santé, parce qu'on vous la fait suivre, parce que vous vous connectez directement [sur le site de l'ARS](#) ou parce que vous trouvez le lien sur les réseaux sociaux. Merci !

Cette newsletter, c'est vous, les professionnels et lecteurs, qui en parlez le mieux, par vos remarques, vos encouragements, vos critiques... Pour marquer cet événement, et puisque l'épidémie de Covid-19 nous permet de souffler un peu, racontez-nous votre Lettre pro : ce que vous en pensez, quand et comment vous la lisez, si vous la lisez à chaque numéro et de temps en temps, les sujets qui vous ont marqués, ce que vous aimez, ce que vous voudriez y voir...

Envoyez-nous vos textes, prénom, nom, fonction (et éventuellement photo) à ars-guyane-communication@ars.sante.fr ou à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr, avec en objet Lettre pro, d'ici à mercredi prochain. Nous les publierons dans la Lettre du vendredi 25 mars.

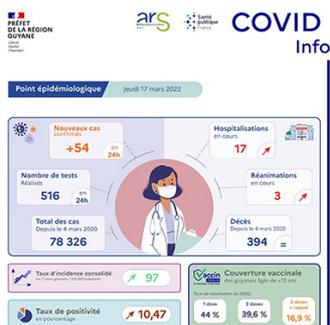
◆ Inondations : la solidarité s'organise dans l'ouest pour les patients et les soignants



Suite aux intempéries dans l'ouest du territoire, une chaîne de solidarité s'est mise en place entre les sapeurs-pompiers, les gendarmes et les ambulanciers afin que tous les patients puissent être pris en charge pour la continuité de leurs soins. « Le maire de la commune de Mana, Albéric Benth, a mis en place un véhicule navette gratuit, assuré par la gendarmerie de Saint-Laurent du Maroni, pour le personnel soignant et les personnes ayant des urgences médicales au Chog. Cette navette effectue des va-et-vient de 7 heures à 21 heures entre le rond-point du bourg de Mana et le lieu des inondations de la RD9 », qui relie Mana à la sous-préfecture.

De même, les sapeurs-pompiers prennent en charge les patients de Saint-Laurent du Maroni pour leur permettre de traverser la partie inondée de la RD9. Les ambulanciers, stationnés de l'autre côté du tronçon inondé, installent les patients dans les ambulances pour les transporter vers les centres de dialyses en direction de Cayenne.

◆ Retrouvez le Covid Info une fois par semaine



Depuis deux ans, le Covid Info publié par l'ARS et la préfecture fournit, chaque jour, les chiffres de l'épidémie. Dans un contexte de faible circulation virale, l'évolution quotidienne de ces chiffres a peu de sens. La production de ce document demande toutefois beaucoup de temps aux équipes de Santé publique France, de l'ARS et de la préfecture. Le Covid Info sera donc désormais publié une fois par semaine, le jeudi, a-t-il été décidé hier lors de la réunion de la cellule interministérielle de crise. Vous retrouverez donc le prochain numéro le 24 mars. Cette même CIC, qui réunit administrations, élus, socioprofessionnels et représentants de la

société civile, pour faire le point sur l'épidémie, ses conséquences en Guyane et les mesures pour y faire face, se tiendra désormais une fois tous les quinze jours. La prochaine est prévue le 31 mars.

◆ Majoration du paiement des heures supplémentaires



Du 20 décembre 2021 au 28 février 2022, plusieurs majorations RH ont été activées au niveau national dans la fonction publique hospitalière pour faire face à la 5e vague de Covid-19 :

- La rémunération des heures supplémentaires des agents de la fonction publique hospitalière (sages-femmes et personnels non médicaux) est doublée (majoration de 100 %) ;
- La rémunération du temps de travail additionnel des praticiens hospitaliers est aussi doublée (majoration de 100 %) ;
- La rémunération des gardes pour les personnels hospitalo-universitaires est majorée de 40 %.

Sur la période allant du 1er janvier au 28 février 2022, la rémunération des gardes supplémentaires des internes a également bénéficié d'une majoration de 50 %.

Afin de soutenir la mobilisation des soignants dans cette période de baisse progressive de l'intensité de la crise sanitaire, il a été décidé de continuer à valoriser les heures supplémentaires, le temps de travail additionnel et les gardes liés au contexte de lutte contre l'épidémie des mois de mars et avril selon les modalités suivantes :

- La rémunération des heures supplémentaires des agents de la fonction publique hospitalière (sages-femmes et personnels non médicaux) sera majorée de 50 % ;
- La rémunération du temps de travail additionnel des praticiens hospitaliers sera aussi majorée de 50 % ;
- La rémunération des gardes pour les personnels hospitalo-universitaires sera majorée de 20 %.

◆ Le documentaire sur Malakit retenu au festival du film de l'OMS



Le projet Malakit, étude pilote qui vise à évaluer une nouvelle stratégie de contrôle du paludisme chez les personnes travaillant sur les sites d'orpillage illégaux en Guyane, sera à l'honneur du prochain festival du film « Santé pour tous » de l'Organisation mondiale de la santé. Le film documentaire, financé par l'ARS et réalisé en 2019, a été sélectionné dans la section « Special Prize on Health Innovation ». L'an dernier, plus de 1 200 films avaient été soumis pour faire partie des sélections.



Le film peut être retrouvé au lien ci-dessous sur le site de l'OMS. <https://www.who.int/initiatives/the-health-for-all-film-festival/special-prizes-2022/>

Les gagnants seront annoncés mi-mai.

◆ Sensibilisation contre le diabète aujourd'hui à Matoury



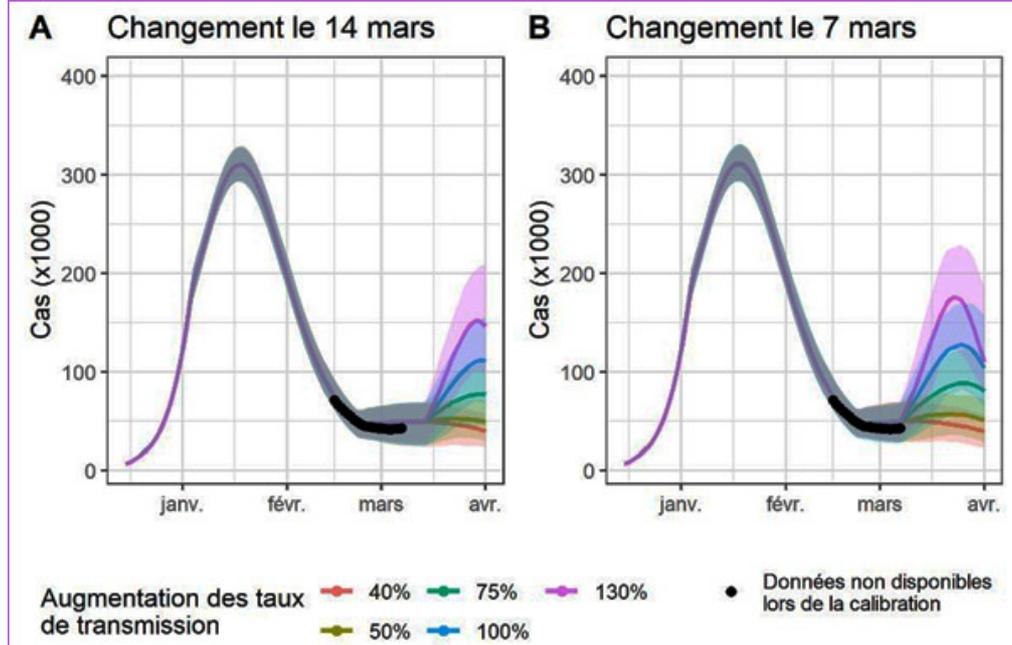
Depuis hier, l'association Colombes culture santé et bien-être et le conseil local de santé de Matoury, soutenus par l'ARS, organise des animations autour du diabète, à Matoury.

Ce matin, ils s'installeront au local de l'association Daac, à Cogneau-Lamirande, de 9 heures à 11h30. Cet après-midi, les habitants pourront les retrouver au LCR de Concorde, de 16 heures à 18 heures.

Au programme : conférence de Mylène François, nutritionniste, sur le diabète, prévention primaire ; activité physique adaptée avec Jean-Marc Faham, éducateur sportif, et dégustation.

En un coup d'oeil

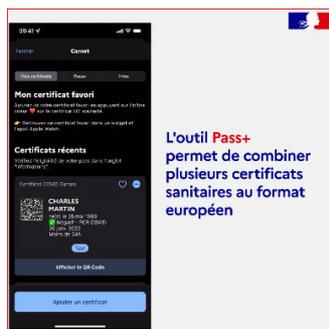
Dans une modélisation publiée sur son site internet, l'Institut Pasteur s'attend à une hausse des contaminations dans l'Hexagone jusqu'à la fin du mois, suite au desserrement, le 14 mars, des mesures de lutte contre le Covid-19. Il fournit deux estimations, selon que la population a attendu le 14 mars pour augmenter ses contacts ou selon qu'elle l'a fait une semaine plus tôt. Pour ces deux graphiques, plusieurs projections sont fournies selon que le niveau d'augmentation de la transmission : de + 40 à + 130 %. Dans tous les cas, un pic des contaminations seraient atteints durant la deuxième quinzaine d'avril, sans qu'il atteigne le pic des contaminations de ce début d'année. Cette étude ne cherche pas à modéliser la dynamique des hospitalisations. En Guyane, la hausse des contaminations et du taux de positivité se confirme depuis la fin du carnaval, sans provoquer une explosion des contaminations comme aux Antilles.



Infos

Utile pour votre exercice

► PassPlusCovid : un portail pour agréger les certificats de vos patients



La possibilité d'agréger des certificats de rétablissements est déjà possible pour les personnes ayant un smartphone et l'application TousAntiCovid.

PassPlusCovid est une plateforme qui vise à offrir une solution alternative à votre patientèle ne disposant pas de l'application. En tant que professionnel de santé disposant d'une carte e-CPS, vous pouvez également le faire pour vos patients depuis la plateforme <https://passpluscovid.sante.gouv.fr>. Cela permet de :

- Allonger de manière illimitée la durée d'un certificat de rétablissement valant comme dose de rappel (valable sur le territoire national seulement) = Depuis le 15 février, dans certains cas, si le système immunitaire a été stimulé au moins trois fois, alors une infection est équivalente à une injection. Ainsi, certains certificats de rétablissement deviennent valables sans date d'expiration. (valable uniquement sur le territoire national) ;
- Agréger l'ensemble des certificats de vaccination au format européen issus de plusieurs pays en un seul (valable sur le territoire national et pour voyager).

L'ensemble des combinaisons qui peuvent être effectuées via le portail PassPlusCovid sont répertoriées dans [le lien suivant](#). Quel que soit le type de combinaisons demandé et autorisé par le portail PassPlusCovid, ce service est gratuit pour le patient et ne donne pas droit à une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Utile pour vos patients

► Depuis le 14 mars, quelles sont les recommandations contre le Covid-19 ?

La plupart des mesures de lutte contre l'épidémie ont été levées lundi. Quand faut-il porter le masque ? Qu'en est-il de la vaccination ? Y a-t-il des mesures spécifiques en Outre-mer ? Quelle conduite tenir en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ? En cas de contact à risque ou en cas de test positif ? C'est à toutes ces questions, notamment, que répond [un document synthétique](#) que le ministère des Solidarités et de la Santé a publié cette semaine.



Le port du masque à partir de l'âge de 6 ans reste obligatoire dans les transports en commun. Il est requis dans les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que dans les lieux d'exercice des professionnels de santé. C'est au responsable de ces structures de décider de l'imposer ou non.

Il est rappelé que la vaccination reste essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie. A ce titre, chaque personne doit veiller à disposer d'un schéma vaccinal complet et à jour. Le passe sanitaire n'est plus exigé en Guyane. L'obligation vaccinale est maintenue selon les mêmes modalités.

Des mesures spécifiques peuvent enfin s'appliquer dans les Outre-mer, adaptées à la situation de chacun de ces territoires ; il est recommandé de consulter le [site internet de la préfecture de Guyane](#) pour connaître le détail de celles en vigueur chez nous.

Le respect des mesures d'hygiène (lavage des mains, éviter de se toucher le visage...) est recommandé. Le document fournit également des conseils aux établissements recevant du public et pour l'organisation de grands événements.

Le message du jour



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)